

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2009
Tenue dans l'Amphithéâtre de la DREAL

Objet : Modification des Statuts

Assistaient à la réunion :

M. Jean-louis AMATO
M. Thierry COQUIL
M. Jean-Paul DUCOURTIOUX
M. Guy LOGOZ
M. Jérôme CICILE

Président de l'ORT
CONSEIL REGIONAL
SNCF - Secrétaire de l'ORT
AFT-IFTIM
ADEME

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Philippe FOURNIER
M. Loïc BEZOMBES
M. Laurent BENVENUTI
M. Jacques MACÉ

Vice-Président
GPMM
FNTV PACA
PROMOTRANS

Etaient excusés :

M. Laurent ROY
M. Marc NOLHIER
Mme Christelle CASO
Mme COSTEPLANE

DREAL PACA
DREAL PACA
Conseil régional
Administrateur de l'ORT

Assistaient en outre :

M. Julien LANGLET
M. Michel MARTIN
M. Jean-Marc AMBIELLE
M. Michel BRANTHOMME
Mme Brigitte CHARTIER

DREAL Chef STI
DREAL/STI
DREAL/STI
DREAL/STI
DREAL/STI

Le Président ouvre la séance à 9 h 30. Le décompte des pouvoirs permet d'indiquer que le quorum est atteint.

L'ORT a changé d'adresse.

Ce changement entraîne une modification des statuts que seule l'Assemblée Générale Extraordinaire est habilitée à approuver (cf art. 15 des statuts).

L'Article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le siège de l'association est fixé :

16 Rue Antoine Zattara – 13332 Marseille cedex 3.

Le siège pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration".

Par ailleurs, des modifications mineures sont apportées aux articles 11 et 14 des statuts, suite à la proposition de M. Costeplane, administrateur.

Modification de l'article 11 - dernier alinea : *"Il est rédigé et archivé un procès-verbal des séances, signé par le Président et le Secrétaire"*

Modification de l'article 14 – dernier alinea : *"Les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires sont constatées par des procès-verbaux, signés par le Président et le Secrétaire, archivés et mis ensuite à la disposition de tous les membres sur le site de l'ORT".*

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Louis AMATO

Jean-Paul DUCOURTIOUX